



Délai référendaire: 8 octobre 2026

Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord de partenariat économique entre les États de l'AELE et la Malaisie

du 19 juin 2026

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution (Cst.)¹,

vu le message du Conseil fédéral du 28 janvier 2026²,

arrête:

Art. 1

¹ L'Accord de partenariat économique du 23 juin 2025 entre les États de l'AELE et la Malaisie³ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, Cst.).

Conseil des États, 19 juin 2026

Le président: Stefan Engler

La secrétaire: Martina Buol

Conseil national, 19 juin 2026

Le président: Pierre-André Page

Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Date de publication: 30 juin 2026

Délai référendaire: 8 octobre 2026

¹ RS 101

² FF 2026 405

³ RS ...; FF 2026 407

